

ORGANISATION DES INSCRIPTIONS - ANNEE 2024/2025

Les résultats d'affectation seront connus mercredi 26 juin 2024 après-midi dans les collèges.

Tous les élèves affectés devront réaliser leur inscription pour le **1er juillet 2024**. **Si l'élève renonce à son affectation, le représentant légal informe l'établissement d'affectation par écrit dans les plus brefs délais (mail, courrier), au-delà du 1er juillet la place réservée sera de fait libérée et déclarée vacante.**

Le calendrier des inscriptions très court, imposé par le Rectorat, devra impérativement être respecté.

Modalité d'inscription :

- 1) **Faire une télé-inscription** en vous connectant au portail scolarité services : teleservices.education.gouv.fr (le même site utilisé pour l'orientation).
- 2) **Vous rendre obligatoirement au lycée pour finaliser l'inscription** en suivant le calendrier ci-dessous :
 - Vous trouverez, sur le site internet de l'établissement les pièces dossier à télécharger et à renseigner (<https://www.atrium-sud.fr/web/lp-paul-heraud-050001/>)
 - Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier, il pourra être intégralement complété sur place.
 - Les demandes d'internat seront traitées au moment de l'inscription.

Aucun dossier ne sera traité par mail ou courrier

Les inscriptions en 1^{er} année de CAP, 2nde Bac Pro et CAP- CR se feront au lycée professionnel Paul Héraud :

Le jeudi 27 juin de 08h30 à 18h00
Le vendredi 28 juin de 7h30 à 17h00
Le lundi 1er juillet de 8h00 à 16h00

① **Aucune photocopie ne sera faite sur place**

Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- EXEAT de l'établissement d'origine (certificat de sortie)
- RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL
- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE COMPLET
- EXTRAIT DU JUGEMENT DE DIVORCE PRÉCISANT LES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ÉLÈVE
- PHOTOCOPIE DES PAGES DE VACCINATIONS DU CARNET DE SANTÉ
- PHOTOCOPIE DU PAP OU DU PAI SANTÉ OU DU PPS, si l'élève en bénéficie.
- PHOTOCOPIE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (RECTO-VERSO) EN COURS DE VALIDITÉ
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT (POUR LES ÉLÈVES DES L'ÂGE DE 16 ANS)
- PHOTOCOPIE DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE D'APPEL (POUR LES ÉLÈVES DE 18 ANS ET PLUS)
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION « SAVOIR NAGER » DÉLIVRÉ AU COLLÈGE
- 4 PHOTOS D'IDENTITÉ RÉCENTES (nom, prénom, classe portés au dos)
- ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE 2024-2025
- UN CHEQUE DE 10 €** à l'ordre de « maison des lycéens » à titre d'**adhésion volontaire** à la Maison des Lycéens de Paul Héraud (achats pour les salles de détente, pour le fonctionnement des clubs, l'accès aux babyfoots, à la salle télé et salle multimédia, intervenants extérieurs, sorties pédagogiques et culturelles).

Pour les élèves internes :

□ UN CHEQUE DE 30 € - à l'ordre de l'agent comptable du lycée P. HERAUD – sera demandé en septembre pour la clef de la chambre (chèque restitué en fin année en échange de la clef).

- Un cadenas personnel sera, par ailleurs, indispensable pour les élèves utilisant les vestiaires « ateliers ».

A compter du 27 août 2024, sur le site internet de l'établissement vous pourrez consulter toutes les informations concernant la rentrée 2024.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Le Proviseur

Marie-Laure BARON